

REGLEMENT DU CONCOURS : RACONTER UNE HISTOIRE D'UN ANIMAL EXTRAORDINAIRE OU QUI A DES POUVOIRS EXTRAORDINAIRES QUI AURA LIEU DU 1/10 AU 14/10

1 ° L'histoire doit être écrite **sur une page 21 x 29.7 cm** et tapée. Il est possible de l'illustrer sur le verso.

2° Les participants peuvent être :

- Un adulte
- Une classe (histoire imaginée par le groupe classe), répartie selon les niveaux maternel et primaire
- Un enfant à titre individuel (jusqu'à 14 ans)
- Un adolescent à titre individuel (de 14 ans à 18 ans)
- Une famille

3° Les histoires seront groupées par catégorie et jugées par un groupe de lecteurs composé des conseillers du Conseil municipal des enfants(pour ceux qui auront participé, ils ne pourront pas juger les histoires) des responsables de la médiathèque, de l'adjointe au maire à la culture et des membres du Conseil municipal s'ils le souhaitent (sauf ceux qui y auront participé).

4° La page sur laquelle est écrite l'histoire devra comportée **AU VERSO** :

-le nom de la personne et son adresse

-ou la classe et l'école

- ou le nom de la famille et son adresse

5° L'urne sera placée à la médiathèque Gaston LEROUX de la Chapelle des Marais du 1/10/2012 au 14/10/2012 et disponible aux heures d'ouverture de la médiathèque. Les histoires seront rendues anonymes.

6° Le Concours est ouvert à tous.

7° Les prix

Pour chaque catégorie, il y aura un premier prix.

8° La remise des prix aura lieu le vendredi 16 novembre à 17h00, à la mairie.